



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/290 ✓
S/21335
25 mai 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 23, 35 et 77 de la
liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE
L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES
AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 24 mai 1990, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration du
Ministère des affaires étrangères de l'URSS datée du 22 mai 1990.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette
déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des
points 23, 35 et 77 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'URSS auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Y. VORONTSOV

* A/45/50.

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de l'URSS datée
du 22 mai 1990

Des nouvelles de plus en plus alarmantes nous parviennent des territoires palestiniens occupés par Israël. Les autorités israéliennes renforcent leur répression à l'encontre de la population civile arabe, qui proteste avec colère contre le massacre sanglant de travailleurs palestiniens perpétré le 20 mai à proximité de Tel-Aviv.

Les forces israéliennes chargées de réprimer les manifestations se conduisent avec une cruauté particulière, allant jusqu'à faire usage de leurs armes à feu : on compte des dizaines de morts et des centaines de blessés parmi les Palestiniens. La situation est explosive et on assiste à une escalade de la violence, dont a été victime, en particulier, un groupe de touristes français en Jordanie.

Les tragiques événements des derniers jours au Moyen-Orient ne sont pas fortuits. Ils sont la conséquence logique de la psychose militariste imposée en Israël, le résultat de la politique de renforcement de l'occupation des terres arabes et de mépris total des aspirations nationales du peuple palestinien pratiquée par les milieux dirigeants de ce pays. Tandis qu'à Tel-Aviv, on se partage sans hâte les portefeuilles ministériels, dans les rues des villes et des villages arabes, le sang des innocents coule de plus en plus souvent, et les efforts pacifiques déployés pour arriver à un règlement du conflit au Moyen-Orient sont délibérément acculés à l'impasse.

L'Union soviétique condamne résolument les menées criminelles de la clique militariste israélienne et exige qu'il soit sans délai mis fin à ces actes de violence. Il est indispensable de prendre des mesures efficaces, notamment sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour défendre la population palestinienne des territoires occupés.

En Union soviétique, tous sont convaincus que seuls un règlement arabo-israélien global et une solution juste du problème palestinien permettront d'assainir la situation au Moyen-Orient. A cet égard, il est indispensable de faire avancer sans retard le processus de paix dans cette région en tenant compte des intérêts des parties en présence et du droit international. Israël doit écouter la voix de la raison et rechercher sérieusement des moyens d'instaurer la paix dans la région.
